

# Procès verbal du Comité Syndical 2021-B

Séance du 30 mars 2021 à GARLIN

# Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance 2021-A du 27 janvier 2021
- 1- Adoption du compte de gestion 2020
- 2- Adoption du Compte Administratif 2020
- 3- Participation des communes 2021
- 4- Frais de scolarité 2021
- 5- Adoption du budget 2021

#### La séance démarre à 18h30.

Michèle PLANTE, Présidente, ouvre la séance en présentant le nouveau Directeur général des services, Maxime Brochard, qui prendra officiellement ses fonctions à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021. Elle précise que sa présence lors de la séance de vote du budget est importante et elle l'en remercie.

Elle remercie également le travail réalisé ces dernières années par l'ancien Directeur, Patrice Lague, et toute l'équipe du syndicat.

Mme la Présidente informe l'assemblée de la décision officielle de fermeture d'une classe à l'école élémentaire de Garlin à compter de la rentrée de septembre 2021.

Elle rappelle ensuite l'ordre du jour et démarre la séance par la mise aux voix du compte-rendu de la séance précédente, adopté à l'unanimité.

#### Membres présents :

Mme AMARE Mélanie, Mme BITAILLOU Françoise, M. CANIZARES Yann, M. COUET-LANNES Patrick, M DARBO Nicolas, Mme DUFRECHE Marie-Hélène, Mme DUPLANTIE Marie-Claude, Mme FERRANDO Chantal, M. GUIRAUT Jean, M. LABROSSE Pierre, M LAHORE Christophe (suppléant de Mme LORENZETTO-MARTINEZ Stéphanie, excusée), Mme LARROUDE Jacqueline, M LESCOLLE Grégory, Mme MAILLE Julie, Mme MAILLOT Marie-Christine, M. MICHEL Dominique, Mme PLANTE Michèle, Mme POUBLAN FAIXO Sandra, Mme RODRIGUES Catherine, Mme UCHAN Samantha, Mme VOEGELI Noémie

# Etait excusé :

Mme LORENZETTO-MARTINEZ Stéphanie

Secrétaire de séance : Mme MAILLOT Marie-Christine

# N°2021-B1 – FINANCES EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

# Adopté à l'unanimité

#### **RAPPORT**

Michèle PLANTE expose aux membres du Comité Syndical que le compte de gestion est établi par Monsieur le Receveur d'ARZACQ à la clôture de l'exercice.

Michèle PLANTE le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

#### DECISION

Le Comité Syndical ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

**VOTE** le compte de gestion 2020 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

# N°2021-B2 – FINANCES – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

# Adopté à l'unanimité

Mme la Présidente s'étant retirée et ayant désigné Patrick COUET-LANNES pour présider au vote, le Comité Syndicat vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

| <u>Investissement</u> |                    |                |
|-----------------------|--------------------|----------------|
| Dépenses              | Prévu :            | 808 048.00 €   |
|                       | Réalisé :          | 590 451.89 €   |
|                       | Reste à réaliser : | 21 962.00 €    |
|                       |                    |                |
| Recettes              | Prévu :            | 808 048.00 €   |
|                       | Réalisé :          | 348 308.11 €   |
|                       | Reste à réaliser : | 0.00€          |
|                       |                    |                |
| <u>Fonctionnement</u> |                    |                |
| Dépenses              | Prévu :            | 1 320 794.00 € |
|                       | Réalisé :          | 893 197.83 €   |
|                       | Reste à réaliser : | 0.00€          |
|                       |                    |                |
| Recettes              | Prévu :            | 1 320 794.00 € |
|                       | Réalisé :          | 1 313 787.03 € |
|                       | Reste à réaliser : | 0.00€          |
|                       |                    |                |
|                       |                    |                |

| Résultats à la clôture de l'exercice |                |
|--------------------------------------|----------------|
|                                      |                |
|                                      |                |
| Investissement :                     | - 242 143.78 € |
| Fonctionnement :                     | 420 589.20 €   |
| Résultat global :                    | 178 445.42 €   |

#### Précisions apportées :

Il est précisé que d'une manière générale, la période de confinement a fait baisser les charges prévues au budget ainsi que les recettes liées à la tarification des services. Par ailleurs, les mesures COVID comme l'achat de masques, les protocoles de désinfection, l'achat de produits d'entretien, ont également entrainé des dépenses supplémentaires imprévisibles, non compensées par l'Etat.

Mme la Présidente profite de ces informations pour remercier les agents du syndicat et les enseignants qui ont pu, sur la base du volontariat, accueillir les enfants des personnels soignants lors de la période de confinement.

Il est également précisé que les dépenses d'investissement 2020 sont marquées par :

- Le remboursement d'un emprunt à court terme à hauteur de 400 000 €.
- L'acquisition de nouveaux équipements numériques au profit du groupe scolaire de Diusse
- > La création d'un bureau à destination de la psychologue scolaire de l'Ecole élémentaire de Garlin
- Les travaux de rénovation de l'Espace Jeunes qui correspondent à la plus grande partie des dépenses d'investissement 2020, même si uniquement 43% des dépenses ont été mandatées sur le budget 2020.

A l'issu du vote du compte administratif 2020, Mme la Présidente adresse ses remerciements à l'ensemble des personnes qui ont contribué à la réussite de cette année 2020 particulière. Avec notamment :

- les élus du syndicat pour la confiance accordée,
- les membres du bureau pour leur soutien dans le suivi des différents dossiers et projets du syndicat,
- Mme Christine Coupat pour son travail quotidien et dans la préparation des documents et décisions budgétaires 2020 et 2021,
- Monsieur Patrice Lague pour le travail réalisé tout au long de l'année 2020,
- les services techniques pour leur disponibilité et leur savoir-faire qui permet au syndicat grâce à leurs interventions de réaliser des économies tout en préservant le patrimoine des enfants,
- les animateurs pour leur dynamisme, leur engagement et leur implication quotidienne auprès des enfants et des jeunes,

Toutes ces participations sont faites avec de la bonne volonté et un réel engagement pour le fonctionnement du syndicat et des services publics qu'il porte sur le territoire.

# N°2021-B3- FINANCES - AFFECTATION DU RESULTAT

#### Adopté à l'unanimité

L'assemblée Délibérante, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 le trente mars deux mille vingt et un, a statué sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

# **DECISION**

#### Le Comité Syndical

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCEDENT 420 589,20 €

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) 264 105,78 €

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) 156 483,42 €

RESULTATS D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT 242 143,78 €

# N°2021-B4 – ENFANCE JEUNESSE – ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES – MONTANT DES FRAIS DE SCOLARITE 2020/2021

# Adopté à l'unanimité

Mme la Présidente expose au Comité Syndical la nécessité de fixer pour l'année scolaire 2020-2021 le montant de la participation aux frais de scolarité pour les élèves scolarisés dans les écoles qui dépendent du Syndicat et qui sont issus des communes non adhérentes au Syndicat.

Elle propose d'arrêter le montant de la participation à 870 €.

#### **DECISION**

Le Comité Syndical ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

**DECIDE** de fixer le montant par élève extérieur au Syndicat à 870 € pour l'année scolaire 2020-2021

#### N°2021-B5 - FINANCES - CONTRIBUTIONS DES COMMUNES 2021

# Adopté avec 17 voix pour et 5 abstentions

# <u>RAPPORT</u>

Mme la Présidente expose au Comité Syndical la nécessité de fixer pour l'année 2021 les contributions des 18 communes adhérentes au Syndicat.

Elle fait lecture du projet de répartition ci-dessous.

#### SIVOS - Contributions 2021 des communes adhérentes

|          | juin-21     | sept-21     |             |
|----------|-------------|-------------|-------------|
| COMMUNE  | 1er appel   | 2e appel    | TOTAL       |
| AUBOUS   | 10 773,61 € | 10 773,61 € | 21 547,22 € |
| AYDIE    | 11 744,02 € | 11 744,02 € | 23 488,04 € |
| BALIRACQ | 13 938,47 € | 13 938,47 € | 27 876,94 € |
| BOUEILH  | 25 287,89 € | 25 287,89 € | 50 575,77 € |
| BUROSSE  | 6 771,77 €  | 6 771,77 €  | 13 543,54 € |

| TOTAL       | 341 050,00 € | 341 050,00 € | 682 100,00 € |
|-------------|--------------|--------------|--------------|
| VIALER      | 13 509,15 €  | 13 509,15 €  | 27 018,30 €  |
| TARON       | 14 724,12 €  | 14 724,12 €  | 29 448,24 €  |
| TADOUSSE    | 11 375,41 €  | 11 375,41 €  | 22 750,82 €  |
| RIBARROUY   | 10 680,77 €  | 10 680,77 €  | 21 361,54 €  |
| PORTET      | 15 013,40 €  | 15 013,40 €  | 30 026,79 €  |
| MOUHOUS     | 9 044,90 €   | 9 044,90 €   | 18 089,80 €  |
| MONT DISSE  | 11 272,07 €  | 11 272,07 €  | 22 544,14 €  |
| MONCLA      | 11 767,95 €  | 11 767,95 €  | 23 535,90 €  |
| MASCARAAS   | 12 482,24 €  | 12 482,24 €  | 24 964,48 €  |
| GARLIN      | 99 546,76 €  | 99 546,76 €  | 199 093,52 € |
| DIUSSE      | 34 202,56 €  | 34 202,56 €  | 68 405,11 €  |
| CONCHEZ     | 13 651,66 €  | 13 651,66 €  | 27 303,32 €  |
| CASTETPUGON | 15 263,27 €  | 15 263,27 €  | 30 526,53 €  |

Elle précise ensuite que les contributions seront appelées en deux fois : courant juin et courant septembre 2021

#### Remarques de l'assemblée :

Certains élus délégués font part de la problématique des attributions de compensation versées par la Communauté de communes des Luys en Béarn et de ses impacts sur le potentiel fiscal des communes. Il est notamment souhaité pouvoir étudier la possibilité de ne pas verser au syndicat la contribution complémentaire de fonctionnement, dans l'attente d'un positionnement clair de la communauté de communes sur cette problématique.

Mme la Présidente et les membres du bureau rappellent que le travail engagé par la communauté de communes est toujours en cours et que pour l'instant, les solutions n'ont pas encore été validées par les Maires. Cette question des attributions de compensation se pose à l'échelle de l'intercommunalité et n'a pas de rapport avec le fonctionnement du syndicat et le vote du budget 2021.

Par ailleurs, la contribution complémentaire demandée aux communes s'avère nécessaire pour maintenir l'équilibre budgétaire du syndicat et le niveau de service proposé. Par conséquent, si certaines communes ne souhaitent pas maintenir cette contribution complémentaire, il conviendra de réduire le niveau des services portés par le syndicat en conséquence.

# **DECISION**

Le Comité Syndical ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

DECIDE de fixer les contributions des communes pour l'année 2021 conformément présenté

**DIT** que les appels seront faits en deux fois : courant juin et courant septembre 2021.

# N°2021-B6 - FINANCES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

**DECISION** 

Le Comité Syndical ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

**VOTE** les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021

| Investissement        |                |
|-----------------------|----------------|
| Dépenses              | 637 117.00 €   |
| Recettes              | 659 079.00 €   |
|                       |                |
| <u>Fonctionnement</u> |                |
| Dépenses              | 1 035 007.00 € |
| Recettes              | 1 035 007.00 € |

| Pour rappel Total Budget 2021: |                |                           |
|--------------------------------|----------------|---------------------------|
|                                |                |                           |
| Investissement                 |                |                           |
| Dépenses                       | 659 079.00 €   | (dont 21 962.00 € de RAR) |
| Recettes                       | 659 079.00 €   | (dont 0.00 € de RAR)      |
|                                |                |                           |
| <u>Fonctionnement</u>          |                |                           |
| Dépenses                       | 1 035 007.00 € | (dont 0.00 € de RAR)      |
| Recettes                       | 1 035 007.00 € | (dont 0.00 € de RAR)      |

# **QUESTIONS DIVERSES**

Certains élus délégués font part de leur souhait d'être plus largement associés aux projets du syndicats et aux réflexions à mener concernant son fonctionnement et son développement. Il est souligné l'importance d'avoir un débat ouvert et éclairé pour définir collectivement une vision à moyen terme des projets et de la feuille de route du syndicat.

Mme la Présidente accueil de façon positive cette volonté de participer davantage à la vie du syndicat et propose de mettre en œuvre avec le nouveau Directeur de nouveaux moyens et outils pour consolider la participation des élus.